

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE L'IMMOBILIER	
PARCOURS	Géomètre-expert	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
/		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
/		
Autres modalités		
Parcours ouvert uniquement en alternance (contrat d'apprentissage).		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
L'année est validée dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
La validation de l'UE "Parcours Géomètre-expert" entraîne l'acquisition des blocs de compétences RNCP38195BC04 "Contribuer à la transformation en contexte professionnel" et n° RNCP38195BC01 "Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques" (Fiche RNCP 38195).		
Capitalisation/conservation		
<ul style="list-style-type: none"> - Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20. - Pour les matières non validées, l'étudiant ne conserve pas le bénéfice des notes obtenues aux épreuves si la matière prévoit un ensemble CM+TD. 		
Compensation		
<ul style="list-style-type: none"> - Les UE et semestres sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE. 		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE L'IMMOBILIER											session unique		Observation session d'exams
Parcours-type		Géomètre-expert											Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3			285			45	45	Oui	Oui				
UE	S1	UE Module Droit privé de l'immobilier			92			20	20	Oui	Oui				
Matière	S1	Contrats des constructeurs	Porté	Immobilier	21			1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit	1 écrit de 3h (sur 1 matière tirée au sort parmi les 4 matières) et 2 oraux (sur 2 matières tirées au sort parmi les 3 autres matières restantes)	
Matière	S1	Droit de la copropriété	Porté	Notarial	25				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
Matière	S1	Responsabilités et assurances des constructeurs	Porté	Immobilier	21				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
Matière	S1	Baux civils et commerciaux	Porté	Notarial	25				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
UE	S1	UE Module Droit public de l'immobilier			106			19	19	Oui	Oui				
Matière	S1	Droit des marchés publics de travaux	Porté	Immobilier	18			1 pour les oraux et 2 pour l'écrit		Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit	1 écrit de 3h (sur 1 matière tirée au sort parmi les 4 matières) et 2 oraux (sur 2 matières tirées au sort parmi les 3 autres matières restantes)	
Matière	S1	Droit de l'urbanisme	Porté	Immobilier	24				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
Matière	S1	Fiscalité immobilière	Porté	Notarial	25				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
Matière	S1	Droit de l'environnement	Porté	Immobilier	21				Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral/Écrit			
Matière	S1	Contentieux de l'immobilier	Porté	Immobilier	18			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
UE	S1	UE Module pluridisciplinaire			87			6	6	Oui	Oui				
Matière	S1	Financement de la construction	Porté	Immobilier	18			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Droit du logement social	Porté	Immobilier	18			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Expertise foncière et immobilière	Porté	Notarial	18			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Oral			
Matière	S1	Gestion comptable	Porté	Immobilier	18			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)				
Matière	S1	Gestion du contrat de construction international	Porté	Immobilier	15			/	/					Non évalué	
Semestre	S2	SEMESTRE 4			174	12		15	15	Oui	Oui				
UE	S2	UE Parcours géomètre-expert	Porté	DU géomètre-expert	174	12		15	15	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)		Voir modalités du DU géomètre-expert	
		TOTAL ANNUEL			459	12		60	60						